

# FO OFB



Pour soutenir les combats des syndicats FO (défense individuelle, avancées statutaires, portage de dossiers transversaux aux niveaux ministériels et interministériel...), nous avons besoin de conserver notre indépendance. Cette indépendance passe par chacun des adhérents et leur cotisation.

Les avantages de l'adhésion

L'adhésion permet d'accéder à tous les dispositifs proposés par nos syndicats :

- L'abonnement aux publications (tribunes, newsletters, flash-info, ...),
- L'accès complet aux sites internet pour ceux qui ont des restrictions,
- La possibilité de bénéficier de précieux conseils individualisés auprès de nos représentants locaux ou de certains réseaux de syndicats,
- La possibilité de participer aux consultations des syndicats et contribuer ainsi à la construction collective de nos analyses et revendications,
- La possibilité de s'investir dans des mandats locaux et nationaux dans les différentes instances de dialogue social,

La carte d'adhérent et les timbres de l'union départementale ouvrent aussi droit aux services proposés par la confédération FO :

- Les services de l'AFOC (association FO des consommateurs),
- Les conseils juridiques de 1er niveau en droit administratif de la FGF-FO,
- La possibilité d'être représenté dans les instances de dialogue social locales et nationales.
- 

**L'organisation de FO à l'OFB : 4 adresses de contact selon votre statut**

- Pour les Agents Techniques et Techniciens de l'Environnement (ATE-TE) et inspecteurs de l'environnement d'autres corps : [snape-fo@ofb.gouv.fr](mailto:snape-fo@ofb.gouv.fr)
- Pour les ITPE : [snitpect-fo@ofb.gouv.fr](mailto:snitpect-fo@ofb.gouv.fr)
- Pour les IAE : [sniae-fo@ofb.gouv.fr](mailto:sniae-fo@ofb.gouv.fr)
- Pour les autres statuts (fonctionnaires et contractuels) : [fo@ofb.gouv.fr](mailto:fo@ofb.gouv.fr)